



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
mardi 30 JUIN 2015  
à 20h30**

**Membres présents** : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

**Membres excusés** : ALVERGNAS Jean-Marc

**Secrétaire de séance** : JOASSARD Patrice

**INTERVENTION MADAME MARIE FRANÇOISE  
LARUE POUR FAIRE LE BILAN DE LA  
BIBLIOTHEQUE**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

**REPARTITION DEROGATOIRE FPIC**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que le montant du FPIC à recevoir par la commune soit identique à celui de l'an dernier, à savoir 7 124 euros. Le montant de l'augmentation sur 2015 est cédé à la CCHL.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC LES UTILISATEURS DES  
JARDINS FAMILIAUX**

Monsieur Guy BESSON explique au conseil municipal que la commune met en place une convention d'utilisation avec les locataires des jardins familiaux de l'écoquartier. Cette convention règlemente la durée de mise à disposition jusqu'en février 2016, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, utilisation de l'eau de pluie stockée par la commune, souscription d'une assurance, gratuit pour la 1<sup>ère</sup> année.

Le conseil municipal valide la convention à l'unanimité.

**DROIT DE PLACE POUR LE CAMION PIZZA**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ramener le droit de place pour le camion pizza du mardi soir, de 30 € à 10€ par mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DES TAP**

Monsieur le Maire explique que les conditions de réalisation des TAP pour l'année scolaire 2015-2016 restent identiques à celles de l'année scolaire 2014-2015. la convention des TAP pour l'année scolaire

2015-2016 reste donc identique.

Le conseil municipal valide la convention à l'unanimité.

**REGLEMENT DE LA GARDERIE**

Monsieur Richard GRAEL explique au conseil municipal que les inscriptions et le règlement du service périscolaire de garderie est simplifié pour la rentrée scolaire 2015-2016. Les tickets sont supprimés. L'inscription se fait obligatoirement à l'école, sur un tableau, la semaine précédente. La facturation se fait par famille, à postériori, le mois suivant l'utilisation du service, par titre émis par la mairie. Paiement à la trésorerie principale. Le nombre de place à la garderie est limité à 26 enfants par ½ journée.

Le conseil municipal valide le règlement à l'unanimité.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014**

Ce point étant de la compétence de la CCHL, il est supprimé de l'ordre du jour.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014**

Monsieur le maire dit que le rapport indique une eau potable de bonne qualité bactériologique. Il est consultable à l'accueil de la mairie.

**RAPPORT ANNUEL DU SPANC 2014**

Monsieur le maire dit que le rapport indique 175 usagers du service sur Meys, et 25 avis défavorables. Les travaux de réhabilitation continuent. le rapport est consultable à l'accueil de la mairie.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'hôpital de Chazelles-sur-Lyon remercie pour la subvention de 2014. Suite à leur demande, Monsieur le maire propose 50€ pour 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Centre aéré : puisque l'association Meys village ne veut pas conventionner avec la commune pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'ALSH des 6, 7, 9 et 10 juillet, la commune conventionne avec les CSCHL.

- Les essayages des costumes de la batteuse ont lieu les 26/07 de 9h30 à 11h30, 16/08 de 9h à 11h30 et le 22/08 de 14h à 17h.

- Monsieur le Président du conseil départemental remercie pour l'invitation à l'inauguration de l'écoquartier et de la nouvelle école. Il se dit très heureux de voir que la participation accordée par le département du Rhône a été significative à l'élaboration du budget et si bien investie au profit des enfants et des familles de Meys. Il transmet ses félicitations à l'ensemble du conseil municipal pour l'aboutissement de ce beau projet.

- Le montant de la DGF (126 742€) est en baisse de 5 000€ pour l'année 2015.

- SYDER : Monsieur Pierre-Paul FAURE explique que nous devons recevoir prochainement une confirmation du changement des lampes des candélabres qui ne sont plus aux normes, avec une participation du SYDER autour de 60%.

- Voirie : Monsieur Guy BESSON explique les prochains travaux : réfection et enrobé sur le chemin du baronnier, empierrement du chemin des lagunes des châtelaines.

- Fleurissement : les membres de la commission fleurissement ont les félicitations de bon nombre d'habitants.

- Puits de la Motte : la manivelle, cassée par un individu non identifié, a été réparée gratuitement.

- Comice des 4 cantons : madame Marie-Claude LATOUR rappelle les dates du comice : les 4 et 5 juillet à Saint-Symphorien-sur Coise.

- Repas du CCAS : pour des raisons techniques, celui-ci est décalé du samedi 3 octobre au samedi 17 octobre 2015.

- Groupe théâtre : Les « comeys'diens » annoncent une représentation théâtrale les samedi 12 décembre au soir et dimanche 13 décembre après-midi, à la salle.



Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 septembre 2015 à 20h30.